

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 5409

présenté par
M. Dive

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après le mot :

« pastoralisme »

insérer les mots :

« , la viticulture, les semences, l'horticulture ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à valoriser les activités agricoles telles que la viticulture, les semences, l'horticulture et la viticulture.